

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 12.50

ANNONCES: la ligne... 25 c. Réclames... 30 c.

ROUBAIX, 28 MARS.

BOURSE DE PARIS DU 28 MARS

Table with 3 columns: Valeurs, Cours au jour, Cours précédents. Lists various securities and their prices.

Table with 3 columns: Valeurs, 28 MARS, 27 MARS. Lists government bonds and their prices.

Table with 3 columns: Service particulier, 28 MARS, 27 MARS. Lists various bank services and their rates.

DEPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 28 mars. Change sur Londres, 4,85... Liverpool, 28 mars. Ventes 10,660 b. Marché ferme.

Le retour à Paris

Confit entre les deux Chambres. Un de nos amis de Versailles nous écrit: Discussions vives et même violentes dans les bureaux de la Chambre...

Dans le 7<sup>e</sup> bureau M. Léon Say déclare que certainement le gouvernement ne peut avoir l'intention de laisser éternellement le parlement à Versailles...

Interrogé du même coup sur les projets du gouvernement en ce qui concerne les attributions du Conseil municipal dans l'organisation de la police, il déclare que le gouvernement n'a à répondre pour le présent que sur la question du retour. Le reste viendra plus tard...

Dans le 3<sup>e</sup> bureau M. Leroyer qu'on a aussi peu précis est plus heureux ou plus malheureux suivant les désirs secrets qu'on prête au cabinet; M. Labiche partisan du retour est nommé par 14 voix contre MM. Lambert de Saint-Croix et Bernard qui obtiennent à eux deux 13 voix...

On ne compte, en somme, que deux commissaires sur neuf favorables au Congrès et au retour. Si maintenant nous additionnons les voix obtenues, nous trouvons 134 voix contre et 85 pour. Ajoutons que nombre des partisans de Paris n'admettent le retour qu'après que le gouvernement aura posé les conditions de séjour...

Les républicains de la Chambre l'ont bien ainsi compris, car à peine la nouvelle leur est-elle parvenue que l'un d'eux, très-entouré, s'est écrié: Soit! le Sénat veut la guerre! l'aurait. Mais le gouvernement... a objectivement un auditeur. — Eh! ne voyez-vous pas, a répondu l'orateur, que le gouvernement est le complice du Sénat! — L'union républicaine et l'extrême gauche ont tenu des conciliabules pour arrêter les mesures à prendre en présence de l'incongruité — le mot a été dit — du Sénat. Les uns sont d'avis de reprendre et de voter dès le lendemain du vote du Sénat, si ce vote est contraire, la proposition Spuler et de venir s'installer quand même à Paris.

Les autres veulent déposer un projet de loi contraignant le Président Grévy, le président Gambetta et les ministres à résider à Versailles. L'animation est très-vive. « Ce qu'on veut en ce moment, aurait dit M. Clémenceau, c'est la conjonction des centres et la disjonction des Chambres. Ils ont semé le vent, ils récoltent la tempête. » Nous ne savons quels sont ceux qui ont véritablement semé le vent, mais nous avons toujours eu la tempête.

Le ministre Tirard

L'ancien publie la lettre (suivante) d'un ancien condisciple de M. Tirard: Sachez-vous que le citoyen Tirard a écrit le peu qu'il suit au collège des Jésuites de Mélan près Taninges (Haute-Savoie), où j'étais assis sur les mêmes bancs que lui.

Pierre Tirard, né en 1828, à Genève, avait été placé en 1848 au collège de Mélan. Je n'ai jamais connu d'être plus pieux et plus sage que lui. Il assistait assidûment aux cérémonies de l'Eglise, avait les meilleures places en instruction religieuse et surtout excellent à remplir ces grandes messes et bénédiction des employés de charité. Je le vois encore à l'autel, avec sa soutane rouge, son aube blanche et sa ceinture bleue, le 11 mai 1840, lors des fêtes de la canonisation de Saint-François de Hieronymo; ou aurait un chrétien en extase.

Un beau matin, Tirard fut rappelé par son père à Genève; il quitta le collège pleurant à chaudes larmes et ne s'éloignant qu'à regret de ses maîtres. « Il nous dit entre autres choses que c'était les franc-maçons qui forçaient en cette circonstance la main à son père. » J'appris plus tard qu'en partant de Mélan, il avait fait quelques études de français à Genève, puis deux ans après il était entré en apprentissage chez un orfèvre, et qu'enfin il s'était établi à Paris comme bijoutier en faux. Voilà notre ministre du Commerce!

Ainsi donc un Suisse, un élève des Jésuites a laissé son collègue Jules Ferry, traiter ces mêmes Jésuites d'étrangers. C'est par trop fort, surtout en siégeant à côté de l'Anglais Waddington et du Genevois Le Royer.

LA REINE VICTORIA A PARIS

On se souvient que, la dernière fois que nous vîmes la reine d'Angleterre à Paris, ce fut en 1855, à l'occasion de la première Exposition universelle. Elle put voir, en traversant en calèche nos grands boulevards, de nombreux drapeaux portant le mot Welcome, hommage de bienvenue. Cette fois l'auguste souveraine du Royaume-Uni ne fait que passer.

La reine Victoria est arrivée mardi soir, à six heures, à la gare Saint-Lazare, venant directement de Cherbourg. Une foule nombreuse se pressait aux abords de la gare pour assister à l'arrivée de la reine. A l'intérieur, les employés et les gardiens de la paix, les uns à cheval, les autres à pied, ou devant arriver le train royal.

La réception a été des plus simples: on avait transformé en salon d'attente une petite salle donnant sur la cour attenante à la rue d'Ansterdam. Lord Lyons, accompagné d'un seul secrétaire d'ambassade, s'est présenté à cinq heures et demie, et à six heures précises la reine descendait de voiture. Cinq personnes seulement l'attendaient au premier rang desquelles se tenait lord Lyons.

La reine, dont la santé paraît excellente, était vêtue de noir et avec la plus grande simplicité. Sa physionomie est empreinte d'affabilité, de tristesse et de bonté. La jeune et charmante princesse Beatrix est descendue immédiatement après sa mère; puis lady Churchill, miss Cadogan et les autres personnes de sa suite.

La reine, après avoir donné sa main à baiser à lord Lyons, a traversé le salon d'attente sans s'y arrêter; elle est aussitôt montée dans sa voiture fermée, en compagnie de la princesse Beatrix, de lady Churchill et de lord Lyons, et s'est immédiatement rendue à l'hôtel du faubourg St-Honoré.

Vous le voulez donc, mon Dieu, murmura-t-elle enfin, en cachant dans ses mains sa tête brûlante, vous voulez que j'arrache de ma vie cette affection qui la remplissait, je vous obéirai.

La messe commençait, elle l'entendit avec dévotion. Quand elle crut que M. le Curé avait fini son action de grâce, elle se rendit à la sacristie.

— Que me voulez-vous, ma fille? lui demanda avec intérêt le curé qui la tutoyait comme tous les enfants de ce village qu'il administrait depuis quarante ans.

— Je voudrais, répondit Rose encore être inscrite aux filles de la Vierge et faire partie de la congrégation.

— Tu sais qu'il faut renoncer à la danse et passer les soirées du dimanche à la chapelle pour les prières et les instructions?

— Il y a longtemps que je ne vais plus au pré; et quant à venir à l'église, je voudrais que ce fût tous les jours dimanche pour y passer ma vie.

Seulement le curé s'aperçut de l'agitation de la jeune fille, et la regardant attentivement.

— Tu as de la peine, ma fille?

— Conte-moi tes chagrins, dit avec bonté le vénérable prêtre.

— Je ne le pourrais à présent, monsieur le curé, je vous les dirai ce soir au confessionnal; j'ai le cœur trop gros pour l'instant.

— Va prier, ma pauvre enfant, reprit-il affectueusement, ému des larmes de la jeune fille: le bon Dieu a consolé bien des

Le service d'ordre, organisé par la préfecture de police, était commandé par M. Caubet, chef du cabinet du préfet.

Sept officiers de paix et trois cents gardiens de la paix étaient placés sous ses ordres.

Le tout était très-compact dans la rue d'Amsterdam, sur la place du Havre et aux abords de l'hôtel de l'ambassade anglaise.

Sur le passage de la reine, toutes les têtes se découvraient. La reine, reconnaissante de l'attitude sympathique et respectueuse que se manifestait autour d'elle, a salué gracieusement à plusieurs reprises.

Nous avons dit que la reine était accompagnée par le général Ponsonby, le capitaine Edwards, le comte de Kapnist, lady Churchill et miss Cadogan.

Le général Ponsonby, est un général de cavalerie qui a servi en Crimée et aux Indes, où il s'est brillamment conduit. Sir Ponsonby est issu d'une vieille famille militaire, comme les Napier. Il est lié avec beaucoup d'officiers généraux français aux côtés desquels il a combattu devant Sébastopol.

Le capitaine Edwards a combattu dans les Indes; il y a été blessé grièvement. C'est un gentleman fort riche et un sportsman distingué qui jouit de la sympathie générale.

Le docteur William Jenner possède toute la confiance de la reine, qu'il soigne depuis longtemps. Lady Churchill, dame d'honneur, appartient à la célèbre race des Marlborough, et la jeune miss Cadogan est issue d'une illustre famille écossaise.

A son arrivée à l'ambassade d'Angleterre — où tous les attachés étaient en habit noir et cravate blanche; les laquais en grande livrée, culottes courtes, cheveux poudrés — la reine a été conduite dans les appartements qui lui avaient été préparés par M<sup>me</sup> Edwards, la seule dame qui habite l'hôtel du faubourg Saint-Honoré, car il n'y a ni les secrétaires à l'exception de M. Edwards, ne sont mariés.

Sa Majesté, après les présentations du personnel, qui ont duré quelques minutes, s'est retirée suivie de la princesse Beatrix, elle a dîné seule, à sept heures et demie, et n'a reçu personne dans la soirée.

Hier matin, S. M. la reine d'Angleterre était levée à neuf heures et recevait en petit comité quelques membres de la colonie anglaise à Paris.

A dix heures, les ambassadeurs présents à Paris venaient se faire inscrire à l'hôtel de l'ambassade d'Angleterre.

M. le prince Orloff, ambassadeur de Russie, et M. le comte de Kapnist, son premier secrétaire s'inscrivaient en tête de la liste. Venaient ensuite M. le prince de Hohenhausen, ambassadeur d'Allemagne; M. le comte de Weddohlen, conseiller d'ambassade.

M. le baron Beyens, ministre plénipotentiaire de Belgique; M. le général Giardini, duc de Gaète, ambassadeur d'Italie, et son aide de camp, M. le comte Avogadro di Ronigo; M. le comte de Moltke-Jovittfeld, ministre de Danemark; M. le vicomte d'Iajuba, ambassadeur du Brésil; S. Exc. le marquis de Casa Fuerte;

S. Exc. Aarifi pacha, ambassadeur de Turquie; M. Kern, ministre plénipotentiaire de Suisse; M. José da Silva Mendes Leal, ambassadeur de Portugal, et son premier secrétaire, le comte de San Miguel; M. le baron de Zuylen de Nyevelt, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, et M. le colonel de Gopellen, etc., etc.

S. M. la reine d'Angleterre a déjeuné à onze heures avec S. Exc. lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre.

A 1 heure 30, on annonçait la visite de M. Grévy, président de la République française.

M. Grévy est resté dix minutes avec S. M. la reine d'Angleterre. Elle était entourée de lord Lyons, Francis Ottwell Adams, H. G. Edwards, l'honorable William Barrington, George Schaufeld, F. Malsland, Datoris, O'Connor, George Greville et M. le colonel Conolly.

M. Grévy a souhaité la bienvenue à S. M. la reine d'Angleterre, qui l'a remercié de quelques paroles.

M. Waddington, qui était arrivé quelques minutes avant M. Grévy et qui était resté dans un des salons de l'ambassade, a été reçu alors par S. M. la reine d'Angleterre.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 27 mars 1879.

Une véritable campagne est ouverte dans toute la presse d'extrême-gauche contre le Sénat. Il est évident que la transformation républicaine de cette assemblée n'a aucunement satisfait le parti radical; c'est autre chose qu'on voulait et qu'on veut encore.

Or, ce que le radicalisme veut, nous voyons qu'il l'obtient toujours. Ce n'est pas rassurant pour les sénateurs.

Des officiers de marine qui commandaient le dernier bâtiment à bord duquel étaient 500 déportés communiards amnésiés, racontent que les hommes étaient assez calmés, mais les femmes étaient enragées et ont donné beaucoup de mal aux officiers.

Malgré l'approche de la liquidation, la Bourse n'offre aucun intérêt au point de vue financier; on se plaint unanimement de la nullité des affaires.

Mouvement insignifiant dans le bilan hebdomadaire de la Banque de France, dont le portefeuille commercial accuse une simple augmentation de 1,200,000 fr. environ.

De tous côtés on nous promet de nouveaux emprunts.

PÉTITION DES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES

PONDATUBUS DE L'UNIVERSITÉ LIBRE D'ANGERS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

RELATIVEMENT AU PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il est bon, assurément, d'alléger autant que possible les charges des familles dans l'éducation de leurs fils; mais encore faut-il que cette générosité ne devienne pas un leur pour les étudiants des facultés de l'Etat, et une ruine pour les écoles libres.

En élevant le tarif des nouveaux droits d'examen, comme l'annonce l'article 3, l'Etat n'aura aucune peine à compenser, en ce qui le regarde, la gratuité des inscriptions.

Quant à nos établissements, privés à la fois des droits d'inscriptions et des droits d'examen, ils se trouveront dans un état de défilé à bout de ressources. Le calcul est trop visible pour avoir échappé à personne. Est-ce bien là, inessieurs les députés, un rôle digne de la France, de se faire une arme d'un budget que nous contribuons tous à alimenter, pour ruiner les efforts des particuliers et des associations? Ces procédés, on les appellera de tels noms que l'on voudra: mais, de grâce, que l'en ne prononce plus les mots de justice et de liberté.

La justice et la liberté! Qu'ont-elles à voir dans le projet de M. le ministre de l'instruction publique? Pour lui, « les intérêts qui se sont organisés à l'abri de la loi du 12 juillet 1875, les établissements fondés, les dispositions prises, les universités constituées », tout cela compte pour peu; et c'est un spectacle vraiment pénible de voir avec quel sans-façon il traite, dans son exposé des motifs, ce qu'il appelle « la théorie des droits acquis ».

Il nous semble pourtant, messieurs les députés, que dans tout pays où le sens de la justice n'est pas perdu, ces droits et ces intérêts sont choses infiniment respectables.

Comment! voilà une loi, votée par une Assemblée constituante, et qui, en retour des conditions onéreuses qu'elle leur impose, assure aux établissements libres le titre de facultés ou d'universités. Sur la loi de cette loi, et pour acquiescer ce titre, les fondateurs se mettent à l'œuvre; ils créent autant de chaires que dans les facultés de l'Etat; ils font appel à des professeurs pourvus du plus haut diplôme de l'Etat, et prennent avec eux des engagements; ils organisent à grands frais des bibliothèques, des collections scientifiques, des laboratoires de chimie, des cabinets de physique et d'histoire naturelle.

Four entrer dans l'esprit de la loi, autant que pour satisfaire aux exigences de la

lettre, ils acquiescent des terrains, construisent des édifices, ne négligent rien de ce qui peut rendre leurs institutions vraiment dignes de l'Eglise et de la France. Et, tout cela une fois accompli, on viendrait leur dire, en retour de leurs efforts, de leurs sacrifices, de leurs engagements: vous avez rempli fidèlement les prescriptions de la loi; vous avez fait tout ce qu'il fallait pour mériter le titre de facultés ou d'universités; eh bien, ce titre, acquis aux termes et en vertu de la loi, nous enlevons à vos établissements. Vous n'avez pas à enseigner si vous le voulez; mais vous ne pouvez prendre d'autre titre que celui de la première école primaire venue; vos étudiants sont à votre discrétion; vous n'avez pas à vous faire inscrire ailleurs que chez vous, et vos professeurs docteurs des facultés de l'Etat, nous les déclarons incapables d'apprécier le savoir et l'aptitude de leurs propres élèves!

Non, jamais spoliation n'aurait été accomplie dans des conditions plus odieuses; et si pareille injustice pouvait être consommée à la face du monde, elle resterait comme une tache ineffaçable pour la mémoire de ceux qui en auraient été les auteurs.

Vous ne permettez pas, messieurs les députés, cette confiscation indirecte de nos établissements libres, pas plus que vous ne voudrez vous associer par vos votes à la proscription de toute une classe de citoyens français. A vrai dire, nous étions loin de nous attendre à trouver, dans une loi relative à l'enseignement supérieur, des mesures concernant nos établissements primaires, comme aussi nous avons lieu d'être surpris qu'un ministère de l'instruction publique suppose que les épreuves de l'agrégation, avec lesquelles d'ailleurs nos établissements n'ont rien de commun, sont subies devant les conseils académiques (art. 5). Il y a, entre les divers ordres de l'enseignement, une confusion telle, que nous regardons comme superflu de la relever davantage, nous réservant d'en faire l'objet d'une réclamation spéciale, si, contrairement à l'article 7, on nous maintenait les dispositions de l'article 7, ou les droits de l'Eglise et des pères de familles sont totalement méconnus.

M. le ministre est donc bien pressé d'assurer les progrès de l'instruction, en proposant une interdiction qui atteindrait d'un coup cinquante maisons d'éducation et plus de 20,000 élèves! Mais ce qui n'est pas moins, c'est de voir à l'aide de quels arguments on voudrait banir de l'enseignement les presbytères et d'autres congrégations religieuses. S'emparer d'un acte de défiance de la monarchie traditionnelle, largement racheté par des siècles de protection, pour venir en pleine démocratie, sous un régime dit de liberté, renouveler une législation qui, de quelque manière qu'on veuille l'appeler, suppose un état de choses tout à fait différent, une religion, un roi, un protecteur des saints canons et sanctionnant au fur et à mesure les décisions de l'Eglise, c'est une anomalie tellement étrange, une confusion si absolue des temps et des personnes, que l'on croit rêver en lisant de telles pages.

Faut-il rappeler à M. le ministre qu'après la chartre de 1830 et toutes les constitutions qui l'ont suivie, il ne saurait plus être question de pareils rapprochements. A peine de l'ancien état de choses; que, pour nos congrégations religieuses, le fait de n'être pas autorisées par l'Etat a purement et simplement, pour résultat de les ranger sous le droit commun; que dès lors la loi ne peut voir dans leurs membres que des citoyens français, jouissant comme tels de la plénitude de leurs droits au même titre que tous les autres; que les vœux religieux, n'étant plus comme autrefois sanctionnés par la législation civile, sont devenus pour eux un acte de la vie privée, dans lequel nul n'a le droit d'intervenir pour le frapper d'une incapacité ou d'une déchéance; que toute recherche sur cet acte, toute déclaration exigée à son sujet, serait de sa part du pouvoir civil une ingérence injustifiable dans la vie privée, et une violation manifeste de la liberté de conscience; et que par conséquent, à moins d'un édit formel de proscription, ou d'une mise hors la loi, ce qui ne se discute pas, il est impossible de priver un religieux d'un droit qui lui appartient comme citoyen français?

Il est vrai qu'en parlant d'un ordre célèbre, M. le ministre de l'instruction publique a cru pouvoir se dispenser de nous dire que la liberté d'enseigner n'existe pas pour les étrangers; pourquoi serait-elle reconnue aux affiliés d'un ordre esse intiellement étranger par le caractère de ses doctrines, la nature

— Je le voudrais que je ne le pourrais pas, mon ami, car je ne suis pas majeure; mais je le pourrais que je ne le voudrais pas; je respecte par-dessus toutes choses la volonté de mes parents.

— Tu ne le voudrais pas, répétait lentement l'ouvrier, qui, comme tous les êtres occupés de leurs passions, n'avait saisi que ce qui pouvait le blesser; tu es donc une fautive, une changeante...

— Je suis et serai toujours votre amie, dit Rose avec fermeté; mais c'est assez de causeries comme cela, allez trouver M. le Curé, il vous en dira plus long.

Sans autres discours, elle passa. Il lui semblait à chaque pas qu'elle allait tomber en défaillance, et son cœur lui criait bien haut: Tu es dure, tu es méchante; retourne le consolier... Les étoiles qui se levaient semblaient éclairer pour la pauvre fille un chemin trempé de larmes. Cependant elle marchait; les arbres, qui s'allongeaient en grandes ombres, lui apparaissaient comme des spectres qui la conviaient à la mort, et les parties blanches de la terre, rayonnant sous la lune, lui faisaient l'effet d'une suite de tombeaux. Son imagination était exaltée et malade, mais la volonté restait ferme, et Rose ne s'arrêta pas. Elle arriva chez elle; elle pria, elle se coucha, elle dormit.

— Eh bien! si c'est vrai, Rose, n'écoutez pas ton père, épouse-moi tout de même

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 29 MARS.

— 11 —

IMMOLATION

PREMIÈRE PARTIE

Est-ce donc la même que cette infortunée qui pleure ce soir, affaissée, abattue, envahie par un découragement qui ressemble au désespoir?

C'est que l'âme de la pauvre Rose qui ne savait point encore s'appuyer sur Dieu seul, fut pendant cette nuit d'angoisse envahie d'amertume. Elle ne pensait point à se révolter, elle n'analysait pas même sa douleur; pour y chercher un remède, elle se contentait seulement, son cœur était glacé, il lui semblait que d'un si grand mal elle devrait mourir.

Cependant, Dieu qui n'est jamais bien loin d'une âme pure, vint à son secours, et à l'heure où les petites oiseaux commencent à chanter dans les taillis avant que le soleil n'ait levé, quand tout était encore humide de rosée, prières et bulsons, Rose se leva et s'achemina vers l'église. Elle y resta longtemps et y pria bien peu. Toutes les voix intérieures de l'autre soir commençaient de nouveau à se faire entendre, et les mots: sacrifice et immolation, retentissant de tous côtés à son cœur, non plus effrayé, mais déchiré.

— Vous le voulez donc, mon Dieu, murmura-t-elle enfin, en cachant dans ses mains sa tête brûlante, vous voulez que j'arrache de ma vie cette affection qui la remplissait, je vous obéirai.

La messe commençait, elle l'entendit avec dévotion. Quand elle crut que M. le Curé avait fini son action de grâce, elle se rendit à la sacristie.

— Que me voulez-vous, ma fille? lui demanda avec intérêt le curé qui la tutoyait comme tous les enfants de ce village qu'il administrait depuis quarante ans.

— Je voudrais, répondit Rose encore être inscrite aux filles de la Vierge et faire partie de la congrégation.

— Tu sais qu'il faut renoncer à la danse et passer les soirées du dimanche à la chapelle pour les prières et les instructions?

— Il y a longtemps que je ne vais plus au pré; et quant à venir à l'église, je voudrais que ce fût tous les jours dimanche pour y passer ma vie.

Seulement le curé s'aperçut de l'agitation de la jeune fille, et la regardant attentivement.

— Tu as de la peine, ma fille?

— Conte-moi tes chagrins, dit avec bonté le vénérable prêtre.

— Je ne le pourrais à présent, monsieur le curé, je vous les dirai ce soir au confessionnal; j'ai le cœur trop gros pour l'instant.

— Va prier, ma pauvre enfant, reprit-il affectueusement, ému des larmes de la jeune fille: le bon Dieu a consolé bien des

cœurs malades, je vais le prier de consoler le tien.

— Il croyait à quelque chagrin d'amour.

— Que vous êtes bon, que vous êtes bon, répétait Rose en s'en allant pour s'arrêter aux pieds de la grande croix du cimetière où, petite enfant, elle était venue souvent s'asseoir avec des fleurs dans son tablier, sans prévoir qu'un jour elle y tomberait à deux genoux pour pleurer... Oui, prier et pleurer; son cœur malade ne savait plus faire autre chose.

VI.

Toute la journée, Rose s'efforça d'être assidue à son travail et de garder un visage serein au milieu des tempêtes de son âme. Elle ne laissa rien voir de sa souffrance à ses parents qu'elle embrassait tendrement comme d'usage, elle prépara le repas, elle s'assit à table, elle mangea; pas une larme vint mouiller ses yeux. Elle paraissait, comme à l'ordinaire, satisfaite et heureuse de son lot, quand tout était si profondément changé. Le père Mériot fut touché des efforts héroïques de cette pauvre enfant.

— Tu es une brave créature, lui dit-il, le bon Dieu te bénira.

Rose saisit la main de son père, elle la porta à ses lèvres.

— Ma vie entière sera consacrée à votre bonheur, répondit-elle, et prenant son métier, elle se mit au travail.

Le soir venu, elle expliqua à M. le Curé la scène de la veille en le suppliant de voir Ambroise et de lui faire connaître la défense de son père.

— J'obéirai, dit-elle sans hésitation, mais non pas sans souffrance; c'est pourquoi je veux entrer dans une congrégation religieuse, il me faut la force qui vient de Dieu.

Le bon prêtre, qui la voyait abattue après ce récit, essaya de lui rendre de l'espoir; il offrit de parler au père Mériot. Rose lui prouva que ce serait inutile; que plus on ferait d'efforts pour faire revenir son père de son idée, plus il s'y entêterait; qu'elle ne devait compter que sur Dieu et sur le temps, mais qu'elle espérait peu. Du reste, elle pria M. le Curé de ne point s'inquiéter de son affaissement qui résultait des rudes combats de la journée; que le plus difficile était fait, qu'elle sentait bien maintenant qu'elle prendrait le dessus de sa faiblesse.

— Je m'étais fait à cette idée de mariage et de bonheur, disait-elle naïvement; on ne s'ôte pas cette occupation du cœur aussi facilement qu'on l'y mêle. Pourtant, avec de la bonne volonté on est sûr de réussir. Donnez-moi un peu de temps, monsieur le Curé, et vous verrez que je serai une brave fille.

Cette enfant était déjà vraiment changée. Rien ne rappelait en elle la gaule fille de la veille, ni la faible créature du matin. Dieu bénissait son sacrifice en la faisant forte et résignée. Le souffle divin avait mûri cette âme, elle comprenait le sens de ce grand mot: Immolation! Elle y voulait sa vie; elle était décidée à marcher debout quel que fût le chemin, ronces ou épines, appuyée sur le devoir et regardant le ciel.

En retournant chez elle, en quittant un champ qu'elle avait traversé pour abréger et qui aboutit à un joli petit chemin creux bordé de haies des deux côtés, mais pour l'instant complètement enveloppé d'ombres et de silence, Rose se trouva face à face avec Ambroise. Etait-ce le hasard, ou l'avait-il attendu? Elle essaya, bien que tremblante, de passer sans rien dire; mais lui barrant le chemin:

— Rose, ne me connais-tu plus?

Cette voix pleine d'émotion et toujours bien-aimée remua Rose jusqu'aux larmes; elle connaissait trop cet ami, elle l'aimait trop tendrement pour qu'il lui fût possible de le revoir sans agitation. Pourtant elle affermit son regard et sa voix pour répondre:

— Laissez-moi passer, Ambroise, sans m'interroger, car il y a un commandement qui veut que les enfants obéissent aux parents et la volonté de mon père est que je ne vous parle pas.

L'ouvrier, en voyant qu'elle ne le tutoyait plus, eut encore une crise de colère et de jalousie:

— Il t'est bien facile de lui obéir, n'est-ce pas, coquette fille? Tu ne demandais pas mieux que de me voir chasser pour faire place à ton monsieur Benoit; mais prends garde à toi, je ne laisserai pas s'accomplir ce mariage.

— Pauvre fou! murmura Rose, M. Benoit ne pense pas plus à moi que je ne pense à lui.

— Eh bien! si c'est vrai, Rose, n'écoutez pas ton père, épouse-moi tout de même

— Je le voudrais que je ne le pourrais pas, mon ami, car je ne suis pas majeure; mais je le pourrais que je ne le voudrais pas; je respecte par-dessus toutes choses la volonté de mes parents.

— Tu ne le voudrais pas, répétait lentement l'ouvrier, qui, comme tous les êtres occupés de leurs passions, n'avait saisi que ce qui pouvait le blesser; tu es donc une fautive, une changeante...

— Je suis et serai toujours votre amie, dit Rose avec fermeté; mais c'est assez de causeries comme cela, allez trouver M. le Curé, il vous en dira plus long.

Sans autres discours, elle passa. Il lui semblait à chaque pas qu'elle allait tomber en défaillance, et son cœur lui criait bien haut: Tu es dure, tu es méchante; retourne le consolier... Les étoiles qui se levaient semblaient éclairer pour la pauvre fille un chemin trempé de larmes. Cependant elle marchait; les arbres, qui s'allongeaient en grandes ombres, lui apparaissaient comme des spectres qui la conviaient à la mort, et les parties blanches de la terre, rayonnant sous la lune, lui faisaient l'effet d'une suite de tombeaux. Son imagination était exaltée et malade, mais la volonté restait ferme, et Rose ne s'arrêta pas. Elle arriva chez elle; elle pria, elle se coucha, elle dormit.

— Eh bien! si c'est vrai, Rose, n'écoutez